

# DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-02/03B

---

**Objet : CESSION D'UN CAMION POLYBENNE.**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	12	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	7
<b>En exercice :</b>	12		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	7		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Jeannine BLANC-MARY, Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Frédéric BERLIAT

**Date de convocation :** 13 février 2019

---

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes ayant décidé de se séparer du camion polybenne de marque RENAULT immatriculée CE-912-GT, trois propositions d'achats ont été reçues :

- CPL TERRASSEMENT (Mas des Angles – 66750 Saint-Cyprien), pour la somme de 15 000 € TTC,
- GROUPE MARTY – MECALOUR (Lieu dit les Hortolanes – 66380 Pia), pour la somme de 13 800 € TTC,
- JF AUTO (488 Rue Alphonse Beau de Rochas - 66000 PERPIGNAN), pour la somme de 16 000 € TTC

Vu la délibération du Conseil en date du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions dont celle, concernant le Bureau, de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un montant supérieur à 4 600 €

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **ACCEPTE** de sortir du patrimoine le camion polybenne de marque RENAULT immatriculée CE-912-GT ;

↳ **AUTORISE** la cession de ce véhicule à l'entreprise JF AUTO, au prix de 16 000 € ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents afférents à cette vente ;

↳ **DIT QUE** la recette sera inscrite au Budget de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20190220-2019-02-03B-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2019  
Date de réception préfecture : 21/02/2019